

**N° OJ : 16****Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025****Objet :** Culture.- Subsidies de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 13.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsidies de fonctionnement pour un montant total de 13.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025 aux associations suivantes et réparti comme suit :

- 1) 7.000,00 EUR à l'asbl Les Spectacles du Conservatoire;
- 2) 3.000,00 EUR à l'asbl Brussel Behoort Ons Toe;
- 3) 3.000,00 EUR à l'asbl Bruxelles nous Appartient.

Annexes :